

RESSOURCES

Vous pouvez solliciter votre service de prévention et de santé au travail pour :

- Une visite médicale à votre demande.
- Un renseignement sur le suivi médical nécessaire.
- Une intervention relative à la prévention.
- Une question sur un Equipement de Protection Individuelle (EPI).

Pour toute information complémentaire, contactez votre Médecin du travail.

“

Le SMINOV peut vous accompagner (conseils, suivi, choix d'EPI adaptés à votre activité...)



Sminov
Service de prévention et de santé au travail du nord ouest vendéen
Siège social : 28 Bd Jean Yole - CP 85300 - CHALLANS

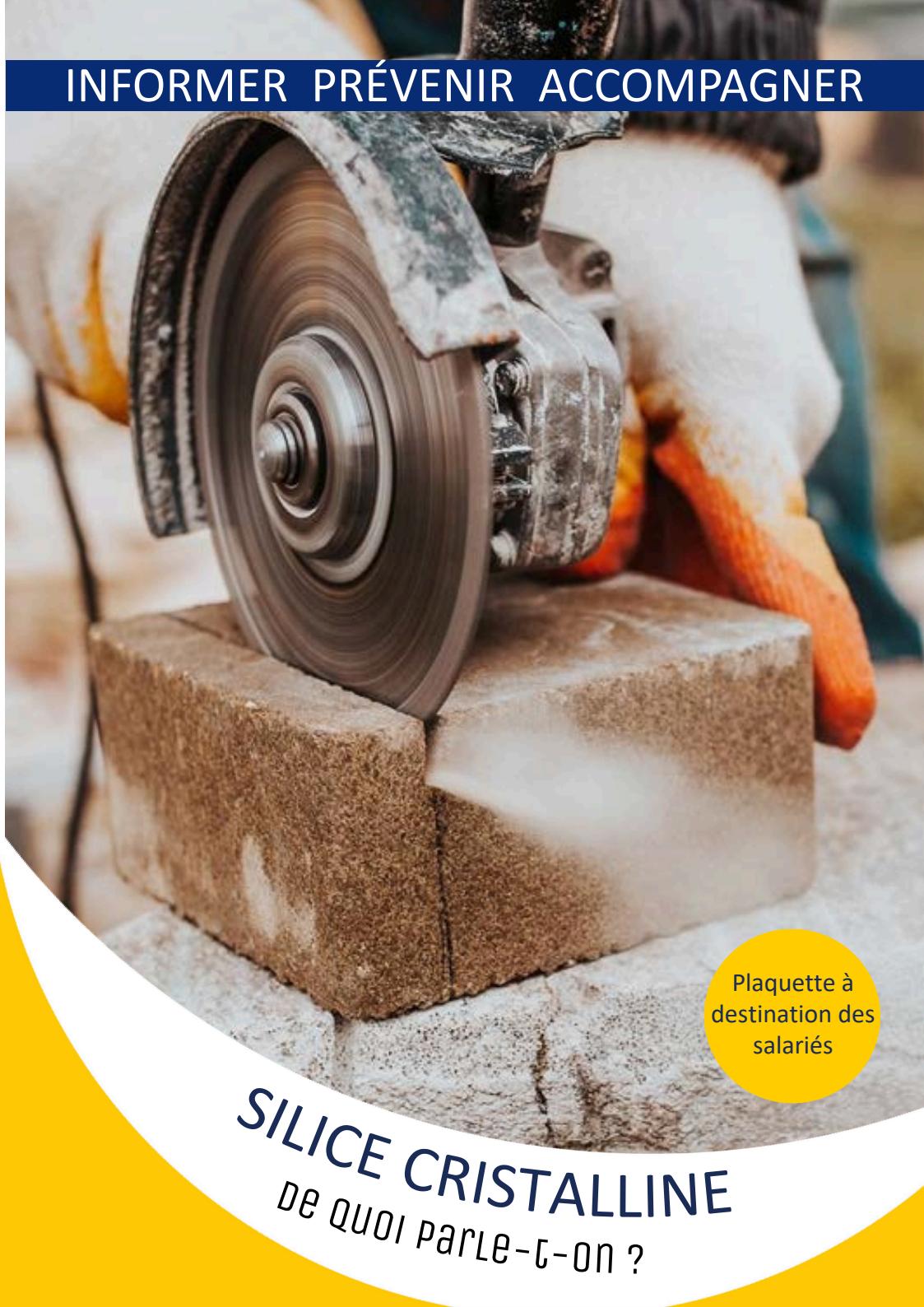


En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises.
presanse-paysdeloire.fr

SMINOV et présanse Pays de la Loire sont membres du réseau
Présanse.



INFORMER PRÉVENIR ACCOMPAGNER



Plaquette à destination des salariés

SILICE CRISTALLINE
De quoi parle-t-on ?

La silice cristalline est naturellement présente dans la plupart des matériaux naturels d'origine minérale (sable, ardoise...). Par conséquent, on la retrouve dans de nombreux matériaux (béton, mortier, enduit...) sous forme de poussières.

LES RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

La voie de pénétration principale de la silice cristalline est l'inhalation (par le nez ou la bouche) de poussières renfermant de la silice. Une exposition à la silice cristalline peut provoquer :

Des maladies respiratoires graves voire mortelles :

- Silicose (responsable de lésions des poumons, évoluant malgré l'arrêt de l'exposition).
- Bronchite chronique.
- Cancer.

Des dysfonctionnements du système immunitaire : lupus, sclerodermie, polyarthrite.

Des atteintes rénales.

⚠ En cas d'exposition à la poussière de silice cristalline, l'employeur doit respecter les règles spécifiques à la prévention des agents CMR : Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques. Certaines de ces pathologies sont considérées comme des maladies professionnelles.

SECTEURS D'ACTIVITÉ EXPOSÉS

Bâtiment et Travaux Publics (BTP)



Espaces verts
Aménagement, création



Aménagement intérieur
Poseur, agenceur...



Bijouterie
Taille, sablage, ponçage



Prothésiste dentaire
Sablage, ponçage...



Travaux en carrière



Verrerie, cristallerie
Produits ayant des charges minérales silicieuses



Funéraire
Granit, pierres reconstituées



PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION COLLECTIVE

• Procédés de travail :

Utiliser des procédés qui suppriment ou limitent les poussières : aspiration intégrée, brumisation, abattage à l'humide...

• Captage à la source :

Utiliser les systèmes de captage à la source s'ils existent : dossier aspirant, cabine aspirante, table aspirante...

• Outilage :

Utiliser les équipements de travail et les outils adaptés à la tâche.

• Aspiration :

Utiliser un aspirateur avec filtre à Très Haute Efficacité (HEPA).

• Précautions :

Ne pas utiliser les soufflettes et les balais qui remettent les poussières en suspension.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

MASQUE

Appareil de protection respiratoire anti-poussières à adapter en fonction de la tâche, sa durée et le niveau d'exposition (FFP3, demi-masque avec filtre(s) P3...).

GANTS

Gants de protection de préférence à manchettes.

VÊTEMENTS

Vêtements de travail contre les poussières (type 5).

LUNETTES

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

La priorité : protéger vos voies respiratoires.